CONSULTATION N° 2026-0467

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE ET A MARCHES SUBSEQUENTS RELATIFS A L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DE GRANDS SITES APPARTENANT AU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE – CORPS D'ETAT 64 – LOT N° 3 : SITE DES ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALES (ABD)

QUESTIONS/REPONSES

Questions posées le 20/11/2026	Réponses apportées le 25/11/2026
Question 1 : Merci de confirmer si les équipements ci-dessous sont inclus dans le périmètre de maintenance P2 et de nous lister : - Camion d'exposition (2 unités de type split système) ; - Ensemble des éclairages extérieurs ; - 1 Ballon tampon de 1 500 litres ; - 1 Séparateur hydrocarbures ; - 1 Nacelle électrique.	**Réponse :** Les équipements suivants sont inclus dans le périmètre de maintenance P2 : - Remorque du semi-bibliobus (y compris les unités split system) - L'ensemble des éclairages extérieurs - Le ballon tampon d'eau glacée (volume 1500L) - La nacelle de toit Le site n'est pas équipé de séparateur hydrocarbure. Il n'y a pas de PEMP sur site.
Question 2 : L'inventaire mentionne la présence d'un bassin de rétention. Lors de notre visite, nous n'avons pas identifié cet équipement. Merci de nous confirmer s'il est présent sur le site et, le cas échéant, s'il est inclus dans le périmètre du marché.	**Réponse :** Cet équipement, situé en sous-sol du parking, est inclus au marché, et a été présenté lors de la visite.
Question 3 : Concernant l'utilisation d'une nacelle pour la réalisation des prestations de maintenance : - Merci de préciser si sa location est incluse dans le forfait P2 ; - À défaut, merci de confirmer que cette prestation sera rémunérée sur la base des prix du BPU/DQE ; - Si certaines prestations du forfait P2 intègrent la mise à disposition d'une nacelle, merci de détailler pour chacune d'elles : ▪ la nature de la prestation concernée ;	**Réponse :** **Voir CCTP :** Tous les moyens d'accès (échafaudages, nacelles) à un poste de travail d'une hauteur inférieure à 3,00m seront à la charge du titulaire pour les prestations forfaitaires et hors forfait. Tous les moyens d'accès à un poste de travail d'une hauteur supérieure à 3,00m (notamment en nacelle en façade) seront commandés via les articles du BPU.

<table>
<tr><td>▪ la fréquence d'intervention ;
▪ le nombre de jours de location prévus ;
▪ la hauteur de travail nécessaire.</td><td></td></tr>
<tr><td><u>Question 4 :</u>
Merci de nous communiquer, à titre indicatif, le nombre de demandes de dépannage enregistrées au cours des trois dernières années.</td><td><u>Réponse :</u>

Nombre indicatif de demandes d’interventions : en moyenne 120 / an</td></tr>
<tr><td><u>Question 5 :</u>
Merci de nous communiquer le nombre de sorties d'astreinte réalisées au cours des trois dernières années.</td><td><u>Réponse :</u>

Nombre indicatif d’astreintes sur les précédents marchés : 6 par an en moyenne</td></tr>
<tr><td><u>Question 6 :</u>
L'inventaire recense environ 1 360 spots encastrés ainsi que 3 940 tubes fluorescents. Compte tenu de l'obsolescence de ces équipements et des difficultés d'approvisionnement en matériels identiques, merci de confirmer que :
- les opérations de remplacement par des équipements LED ne sont pas incluses dans le forfait P2 ;
- ces prestations feront l'objet d'un devis complémentaire ou seront rémunérées via les postes prévus au BPU/DQE.

<table><tr><th>Equipements</th><th>Marque</th><th>Type</th><th>Caractéristique</th><th>Quantité</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table></td><td><u>Réponse :</u>

Les opérations de relampage, si la pièce fait moins de 500€, sont incluses au forfait P2, quel que soit la technologie du luminaire (LED…)

L’obsolescence et les difficultés d’approvisionnement des éclairages devront, le cas échéant, être signalées et faire l’objet d’un devis <u>dans le cadre de la prise en charge</u> pour que ces prestations soient reconnues hors forfait et rémunérées spécifiquement.</td></tr>
<tr><td>Question posée le 23/11/2026</td><td>Réponse apportée le 25/11/2026</td></tr>
<tr><td><u>Question 7 :</u>

Suite à la visite, pourriez-vous nous apporter les précisions suivantes :

- l'éclairage artistique est-il prévu en maintenance, si oui pourriez-vous nous fournir la liste de matériel

- idem pour la nacelle de toit

- idem pour les bornes escamotables.</td><td>L’éclairage artistique est inclus au périmètre du marché : les interventions (maintenance et correctif) feront l’objet de devis hors forfait.

La maintenance de la nacelle de toit est incluse au forfait P2.
Référence : Monoplace coditem « FIXATOR » - Qté = 1

La maintenance des bornes escamotables est incluse au forfait P2.
6 Bornes SEMI-AUTOMATIQUE
Référence : URBANNT BGSA280-O-INOX – Qté = 6</td></tr>
</table>